

avait fabriqué plusieurs centaines. De part et d'autre, on marchait en armes, et avec tous les moyens d'attaquer et de se défendre. Il n'y avait encore aucun complot d'arrêté, mais les passions en étaient à ce point d'exaltation, où le moindre événement suffit pour amener une explosion. Aux Jacobins, on proposait des moyens de toute espèce. On prétendait que les actes d'accusation dirigés par la commune contre les vingt-deux ne les empêchaient pas de siéger encore, et que, par conséquent, il fallait un acte d'énergie populaire; que les citoyens destinés à la Vendée ne devaient pas partir avant d'avoir sauvé la patrie; que le peuple pouvait la sauver, mais qu'il était nécessaire de lui en indiquer les moyens, et que pour cela il fallait nommer un comité de cinq membres, auquel la société permettrait d'avoir des secrets pour elle. D'autres répondaient qu'on pouvait tout dire dans la société, qu'il était inutile de vouloir rien cacher, et qu'il était temps d'agir à découvert. Robespierre, qui trouvait ces déclarations imprudentes, s'opposait à ces moyens illégaux; il demandait si on avait épuisé tous les moyens utiles et plus sûrs qu'il avait proposés. « Avez-vous organisé, leur dit-il, votre armée révolutionnaire? Avez-vous fait ce qu'il fallait pour payer les sans-

« culottes appelés aux armes ou siégeant dans  
« les sections? Avez-vous arrêté les suspects?  
« Avez-vous couvert vos places publiques de  
« forges et d'ateliers? Vous n'avez donc em-  
« ployé aucune des mesures sages et naturelles  
« qui ne compromettraient pas les patriotes,  
« et vous souffrez que des hommes, qui n'en-  
« tendent rien à la chose publique, vous pro-  
« posent des mesures qui sont la cause de toutes  
« les calomnies répandues contre vous! Ce n'est  
« qu'après avoir épuisé tous les moyens légaux,  
« qu'il faut recourir aux moyens violents, et  
« encore ne faut-il pas les proposer dans une  
« société qui doit être sage et politique. Je sais,  
« ajoutait Robespierre, qu'on m'accusera de  
« *modérantisme*, mais je suis assez connu pour  
« ne pas craindre de telles imputations. »

Ici, comme avant le 10 août, on sentait le besoin de prendre un parti, on errait de projets en projets, on parlait d'un lieu de réunion pour parvenir à s'entendre. L'assemblée de la mairie avait été formée; mais le département n'y était pas présent; un seul de ses membres, le jacobin Dufourny, s'y était rendu; plusieurs sections y manquaient; le maire n'y avait pas encore paru, et on s'était ajourné au dimanche 19 mai, pour s'y occuper de l'objet de la réunion. Malgré le but, en apparence assez cir-



conscrit, que l'arrêté de la commune fixait à cette assemblée, on y avait tenu les propos qui se tenaient partout, et on y avait dit, comme ailleurs, qu'il fallait un nouveau 10 août. Cependant on s'était borné à de mauvais propos, à des exagérations de club; il s'y était trouvé des femmes mêlées aux hommes, et ce tumultueux rassemblement n'avait offert que le même désordre d'esprit et de langage que présentaient tous les lieux publics.

Le 15, le 16 et le 17 mai se passent en agitations, et tout devient une occasion de querelle et de tumulte dans l'assemblée. Les Bordelais envoient une adresse, dans laquelle ils annoncent qu'ils vont se lever pour soutenir leurs députés; ils déclarent qu'une partie d'entre eux marchera sur la Vendée, pour combattre les rebelles, tandis que l'autre marchera sur Paris, pour exterminer les anarchistes qui oseraient attenter à la représentation nationale. Une lettre de Marseille annonce que les sections de cette ville persistent dans leur résistance. Une pétition de Lyon réclame du secours pour quinze cents détenus, enfermés sous le nom de suspects, et menacés du tribunal révolutionnaire par Chaliier et les jacobins. Ces pétitions excitent un tumulte épouvantable. Dans l'assemblée, dans les tribunes, on

semble prêt à en venir aux mains. Cependant le côté droit, s'animant par le danger, communique son courage à la Plaine, et on décrète à une grande majorité que la pétition des Bordelais est un modèle de patriotisme; on casse tout tribunal révolutionnaire érigé par des autorités locales, et on autorise les citoyens qu'on voudrait y traduire, à repousser la force par la force. Ces décisions exaltent à la fois l'indignation de la Montagne et le courage du côté droit. Le 18, l'irritation est portée au comble. La Montagne, privée d'un grand nombre de ses membres, envoyés comme commissaires dans les départements et les armées, crie à l'oppression. Guadet demande aussitôt la parole, pour une application historique aux circonstances présentes, et il semble prophétiser d'une manière effrayante la destinée des partis. « Lorsqu'en Angleterre, dit-il, une majorité gé-  
« néreuse voulut résister aux fureurs d'une mi-  
« norité factieuse, cette minorité cria à l'op-  
« pression, et parvint avec ce cri à mettre en  
« oppression la majorité elle-même. Elle ap-  
« pela à elle les patriotes *par excellence*. C'est  
« ainsi que se qualifiait une multitude égarée,  
« à laquelle on promettait le pillage et le par-  
« tage des terres. Cet appel continuel aux pa-  
« triotes *par excellence*, contre l'oppression de



« la majorité, amena l'attentat connu sous le  
 « nom de *purgation du parlement*, attentat  
 « dont *Pride*, qui de boucher était devenu co-  
 « lonel, fut l'auteur et le chef. Cent cinquante  
 « membres furent chassés du parlement, et la  
 « minorité, composée de cinquante ou soixante  
 « membres, resta maîtresse de l'état.

« Qu'en arriva-t-il? Ces patriotes par excel-  
 « lence, instruments de Cromwell, et auxquels  
 « il fit faire folies sur folies, furent chassés à  
 « leur tour. Leurs propres crimes servirent de  
 « prétexte à l'usurpateur. » Ici Guadet, mon-  
 « trant le boucher Legendre, Danton, Lacroix,  
 « et tous les autres députés accusés de mauvaises  
 « mœurs et de dilapidations, ajoute : « Cromwell  
 « entra un jour au parlement, et s'adressant  
 « à ces mêmes membres, qui seuls, à les en-  
 « tendre, étaient capables de sauver la patrie,  
 « il les en chassa en disant à l'un : Toi, tu es  
 « un voleur ; à l'autre : Toi, tu es un ivrogne ;  
 « à celui-ci : Toi, tu es gorgé des deniers pu-  
 « blics ; à celui-là : Toi, tu es un coureur de  
 « filles et de mauvais lieux. Fuyez donc, dit-  
 « il à tous, cédez la place à des hommes de  
 « bien. Ils la cédèrent, et Cromwell la prit. »

Cette allusion grande et terrible touche  
 profondément l'assemblée, qui demeure si-  
 lencieuse. Guadet continue, et, pour prévenir

cette *purgation pridiene*, propose divers  
 moyens de police que l'assemblée adopte au  
 milieu des murmures. Mais, tandis qu'il rega-  
 gne sa place, une scène scandaleuse éclate dans  
 les tribunes. Une femme veut en enlever un  
 homme pour le mettre hors de la salle; on la  
 seconde de toutes parts, et le malheureux qui  
 résiste est près d'être accablé par toute la po-  
 pulation des tribunes. La garde fait de vains  
 efforts pour rétablir le calme. Marat s'écrie que  
 cet homme qu'on veut chasser est un aristo-  
 crate. . . L'assemblée s'indigne contre Marat de  
 ce qu'il augmente le danger de ce malheureux,  
 exposé à être assassiné. Il répond qu'on ne sera  
 tranquille que lorsqu'on sera délivré des aristo-  
 crates, des complices de Dumouriez, des  
*hommes d'état*. . . c'est ainsi qu'il nommait les  
 membres du côté droit, à cause de leur répu-  
 tation de talent.

Aussitôt le président Isnard se découvre, et  
 demande à faire une déclaration importante. Il  
 est écouté avec le plus grand silence, et, du ton  
 de la plus profonde douleur, il dit : « On m'a  
 « révélé un projet de l'Angleterre que je dois  
 « faire connaître. Le but de Pitt est d'armer  
 « une partie du peuple contre l'autre, en le  
 « poussant à l'insurrection. Cette insurrection  
 « doit commencer par les femmes; on se portera



« contre plusieurs députés, on les égorgera,  
 « on dissoudra la convention nationale, et ce  
 « moment sera choisi pour faire une descente  
 « sur nos côtes.

« Voilà, dit Isnard, la déclaration que je de-  
 « vais à mon pays. »

La majorité applaudit Isnard. On ordonne l'impression de sa déclaration; on décrète de plus que les députés ne se sépareront point, et que tous les dangers leur seront communs. On s'explique ensuite sur le tumulte des tribunes. On dit que ces femmes qui les troublent appartiennent à une société dite de *la Fraternité*, qu'elles viennent occuper la salle, en exclure les étrangers, les fédérés des départements, et y troubler les délibérations par leurs huées. Il est question alors des sociétés populaires, et les murmures éclatent aussitôt. Marat, qui n'a cessé de parcourir les corridors et de passer d'un banc de la salle à l'autre, parlant toujours des *hommes d'état*, désigne l'un des membres du côté droit, en lui disant : *Tu en es un, toi, mais le peuple fera justice de toi et des autres*. Guadet s'élance alors à la tribune, pour provoquer au milieu de ce danger une détermination courageuse. Il rappelle tous les troubles dont Paris est le théâtre, les propos tenus dans les assemblées populaires, les

affreux discours proférés aux Jacobins, les projets exprimés dans l'assemblée réunie à la mairie; il dit que le tumulte dont on est témoin n'a pour but que d'amener une scène de confusion, au milieu de laquelle on exécutera les assassinats qu'on médite. A chaque instant interrompu, il parvient néanmoins à se faire entendre jusqu'au bout, et propose deux mesures d'une énergie héroïque mais impossible.

« Le mal, dit-il, est dans les autorités anarchiques de Paris; je vous propose donc de  
 « les casser, et de les remplacer par tous les  
 « présidents de section.

« La convention n'étant plus libre, il faut  
 « réunir ailleurs une autre assemblée et dé-  
 « créter que tous les suppléants se réuniront à  
 « Bourges, et seront prêts à s'y constituer en  
 « convention, au premier signal que vous leur  
 « donnerez, ou au premier avis qu'ils recevront  
 « de la dissolution de la convention. »

A cette double proposition, un désordre épouvantable éclate dans l'assemblée. Tous les membres du côté droit se lèvent en criant que c'est là le seul moyen de salut, et semblent remercier l'audacieux génie de Guadet, qui a su le découvrir. Le côté gauche se lève de son côté, menace ses adversaires, crie à son tour que la conspiration est enfin découverte, que



les conjurés se dévoilent, et que leurs projets contre l'unité de la république sont avoués. Danton veut se précipiter à la tribune, mais on l'arrête, et on laisse Barrère l'occuper au nom du comité de salut public.

Barrère, avec sa finesse insinuante et son ton conciliateur, dit que si on l'avait laissé parler, il aurait depuis plusieurs jours révélé beaucoup de faits sur l'état de la France. Il rapporte alors, que partout on parle d'un projet de dissoudre la convention, que le président de sa section a recueilli de la bouche du procureur Chaumette des propos qui annonceraient cette intention; qu'à l'Évêché, et dans une autre assemblée de la mairie, il a été question du même objet; que pour arriver à ce but, on a projeté d'exciter un tumulte, de se servir des femmes pour le faire naître, et d'enlever vingt-deux têtes à la faveur du désordre. Barrère ajoute que le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'intérieur doivent s'être procuré à cet égard des renseignements, et qu'il faut les entendre. Passant ensuite aux mesures proposées, il est, ajoute-t-il, de l'avis de Guadet sur les autorités de Paris; il trouve un département faible, des sections agissant en souveraines, une commune excitée à tous les débordements par son procureur Chau-

mette, ancien moine, et suspect comme tous les ci-devant prêtres et nobles; mais il croit que la dissolution de ces autorités causerait un tumulte anarchique. Quant à la réunion des suppléants à Bourges, elle ne sauverait pas la convention, et ne pourrait pas la suppléer. Il y a, suivant lui, un moyen de parer à tous les dangers réels dont on est entouré, sans se jeter dans de trop grands inconvénients: c'est de nommer une commission composée de douze membres, qui sera chargée de vérifier les actes de la commune depuis un mois, de rechercher les complots tramés dans l'intérieur de la république, et les projets formés contre la représentation nationale; de prendre auprès de tous les comités, de tous les ministres, de toutes les autorités, les renseignements dont elle aura besoin, et autorisée enfin à disposer de tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la personne des conspirateurs.

Le premier élan d'enthousiasme et de courage passé, la majorité est trop heureuse d'adopter le projet conciliateur de Barrère. Rien n'était plus ordinaire que de nommer des commissions: à chaque événement, à chaque danger, pour chaque besoin, on créait un comité chargé d'y pourvoir, et dès que des individus étaient nommés pour exécuter une chose, l'assemblée



semblait croire que la chose serait exécutée, et que des comités auraient pour elle ou du courage, ou des lumières, ou des forces. Celui-ci devait ne pas manquer d'énergie, et il était composé de députés appartenant presque tous au côté droit. On y comptait entre autres Boyer-Fonfrède, Rabaut Saint-Étienne, Kervelegan, Henri Larivière, tous membres de la Gironde. Mais l'énergie même de ce comité allait lui être funeste. Institué pour mettre la convention à couvert des mouvements des jacobins, il allait les exciter davantage, et augmenter le danger même qu'il était destiné à écarter. Les jacobins avaient menacé les girondins par leurs cris de chaque jour; les girondins rendaient la menace, en instituant une commission, et à cette menace les jacobins allaient répondre enfin, par un coup fatal, en faisant le 31 mai et le 2 juin.

A peine cette commission fut-elle instituée, que les sociétés populaires et les sections crièrent comme d'usage, à l'inquisition et à la loi martiale. L'assemblée de la mairie, ajournée au dimanche 19, se réunit en effet, et fut plus nombreuse que dans les séances précédentes. Cependant le maire n'y était pas, et un administrateur de police présidait. Quelques sections manquaient au rendez-vous, et

il n'y en avait guère que trente-cinq qui eussent envoyé leurs commissaires. L'assemblée se qualifiait de *comité central révolutionnaire*. On y convient d'abord de ne rien écrire, de ne tenir aucun registre, et d'empêcher quiconque voudra se retirer de sortir avant la fin de la séance. On songe ensuite à fixer les objets dont il faut s'occuper. L'objet réel et annoncé était l'emprunt et la liste des suspects; néanmoins, dès les premières paroles on commence à dire que les patriotes de la convention sont impuissants pour sauver la chose publique, qu'il est nécessaire de suppléer à leur impuissance, et qu'il faut pour cela rechercher les hommes suspects, soit dans les administrations, soit dans les sections, soit dans la convention elle-même, et s'emparer d'eux pour les mettre dans l'impossibilité de nuire. Un membre, parlant froidement et lentement, dit qu'il ne connaît de suspects que dans la convention, et que c'est là qu'il faut frapper. Il propose donc un moyen fort simple: c'est d'enlever vingt-deux députés, de les transporter dans une maison des faubourgs, de les égorger, et de supposer des lettres, pour faire accroire qu'ils ont émigré. « Nous ne ferons pas cela nous-mêmes, ajoute cet homme, mais, en payant, il nous sera facile de trou-



« ver des exécuteurs. » Un autre membre répond aussitôt que cette mesure est inexécutable, et qu'il faut attendre que Marat et Robespierre aient proposé aux jacobins leurs moyens d'insurrection, qui sans doute vaudront mieux. — Silence ! s'écrient plusieurs voix, on ne doit nommer personne. — Un troisième membre, député de la section de 92, représente qu'il ne convient pas d'assassiner, et qu'il y a des tribunaux pour juger les ennemis de la révolution. A cette observation, un grand tumulte s'élève; on se récrie contre la doctrine de celui qui vient de parler; on dit qu'il ne faut souffrir que des hommes qui soient à la hauteur des circonstances, et que chacun doit dénoncer son voisin s'il en suspecte l'énergie. Sur-le-champ celui qui a voulu parler des lois et des tribunaux est chassé de l'assemblée. On s'aperçoit en même temps qu'un membre de la section de la Fraternité, section assez mal disposée pour les jacobins, prenait des notes, et il est expulsé comme le précédent. On continue sur le même ton à s'occuper de la proscription des députés, du lieu à choisir pour cette *septembrisation*, et pour l'emprisonnement des autres suspects, soit de la commune, soit des sections. Un membre veut que l'exécution se fasse cette

nuit même; on lui répond que ce n'est pas possible; il réplique qu'on a des hommes tout prêts, et il ajoute qu'à minuit Coligny était à la cour, et qu'à une heure il était mort.

Cependant le temps s'écoule; on renvoie au lendemain l'examen de ces divers objets, et on convient de s'occuper de trois choses : 1<sup>o</sup> de l'enlèvement des députés; 2<sup>o</sup> de la liste des suspects; 3<sup>o</sup> de l'épurement de tous les bureaux et comités. On s'ajourne au lendemain six heures du soir.

Le lendemain lundi 20, l'assemblée se réunit de nouveau. Cette fois Pache était présent; on lui présente plusieurs listes portant des noms de toute espèce. Il observe qu'on ne doit pas les nommer autrement que listes de suspects, ce qui était légal, puisque les listes étaient ordonnées. Quelques membres observent qu'il ne faut pas que l'écriture d'aucun membre soit connue, et qu'il faut faire recopier les listes. D'autres disent que des républicains ne doivent rien craindre. Pache ajoute que peu lui importe qu'on le sache muni de ces listes, car elles concernent la police de Paris, dont il est chargé. Le caractère fin et réservé de Pache ne se démentait pas, et il voulait faire entrer tout ce qu'on exigeait de lui dans la limite des lois et de ses fonctions.